

Séance du 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie d'ASSAC sous la Présidence de Madame Myriam VIGROUX – Maire

Date de convocation : 20 janvier 2023

Date d'affichage : 20 janvier 2023

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Etaient présents : Pascal DELBES, Josiane DELMAS, Dominique FAGES, Aline MALATERRE, Benoît VAN GAVER, Jérôme CORSO, Lucie ANGLES MARTY et Myriam VIGROUX

Absents excusés : Christophe SERRES ayant donné pouvoir à Myriam VIGROUX

Alexandra PIZZETA ayant donné pouvoir à Benoît VAN GAVER

Stéphane TROJANSKI

Secrétaire de Séance : Aline MALATERRE

Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2022

Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2022 est validé à l'unanimité des voix

Adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation de travaux de renforcement et de revêtement de la chaussée sur la voirie communale et la voirie d'intérêt communautaire.

Madame Le maire expose au Conseil Municipal que le groupement de commandes créé en 2015 permet de réaliser des économies d'échelle mais aussi de mutualiser les procédures de passation de marchés. Les marchés actuels étant arrivés à échéance, il est nécessaire de constituer un nouveau groupement de commandes en vue du lancement d'une nouvelle procédure adaptée pour l'attribution des marchés relatifs aux travaux de renforcement et de revêtement de la chaussée au même attributaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des voix décide d'adhérer au groupement de commandes qui sera constitué pour la passation de marchés en procédure adaptée.

Il approuve les termes de la convention,

Il accepte que la communauté des communes VAL 81 soit désignée coordonnateur dudit groupement

Il désigne Madame VIGROUX pour représenter la commune au sein de la commission ad hoc

Il autorise Madame Le Maire à signer la convention à intervenir et tout document afférent.

Proposition du SDET – Infrastructure de recharge pour les véhicules électriques IRVE

Madame Le maire expose au Conseil Municipal que le SDET propose de doter la commune d'Assac d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. Il s'agit d'une borne accélérée équipée de deux points de charge qui permettent une distribution simultanée de 3 à 44KW. Le SDET finance intégralement l'investissement.

La participation financière pour cet équipement se limite à la contribution communale annuelle de 500 € pour une borne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix POUR et 3 ABSTENTIONS donne son accord pour l'implantation de la borne IRVE.

Travaux maison Rigal

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser des travaux dans la maison Rigal. Le logement sera libéré par les locataires le 31 janvier 2023.

Les agents de la Communauté des Communes pourraient intervenir.

Les montants estimatifs sont :

- 652.50 € HT pour la mise à disposition des agents de VAL 81
- 940.90 € TTC pour les fournitures de peinture
- 4 758 € HT pour la réfection de la salle de bain avec changement de la douche
- Un devis est en cours pour la taille des haies et l'élagage des arbres.

Organisation déneigement

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur DELRAN ne peut plus assurer le service de déneigement de la commune.

Aussi, elle propose d'envoyer un courrier à tous les agriculteurs d'Assac afin que ces derniers fassent une offre de prix d'intervention pour le déneigement.

Le Conseil Municipal unanime donne son accord.

Questions diverses :

Poteaux incendie : il s'avère que tous les poteaux incendie sont très vieux. Ils fonctionnent mais si une panne survient, il sera impossible de trouver des pièces de rechange. Pour un changement du poteau incendie, le devis s'élève à 2 900 € HT. Celui qui a le plus de pression est celui des Fontanelles, il serait donc opportun de remplacer celui-ci.

D'autre part, le Syndicat d'eau potable va étudier la possibilité de créer un nouveau point avec plus de pression pour venir en renfort du poteau situé dans le village.

Petite salle : vu avec l'architecte pour des agencements complémentaires et l'isolation.

La séance est levée à 22h00

Le maire,
MYRIAM VIGROUX

Le secrétaire de séance
ALINE MALATERRE